

TAUX DE L'ABONNEMENT
SOMMES ANNUELLES.
Par an douze mois..... \$4.00
Par six mois..... 2.00
SOMMES QUOTIDIENNES.
Par an douze mois..... \$6.00
Par six mois..... 3.00
Payable d'avance.

L'édition semi-quotidienne du Journal paraît les MARDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS. On ne peut s'y abonner pour moins de six mois. Dans le cas des abonnés pour un an, l'administration n'a rien à leur offrir, le retrait n'a lieu que sur avis donné à l'administration au moins un mois avant l'expiration du semestre courant, et après avoir soldé son compte.
On s'abonne directement aux bureaux du Journal, Haute-Ville, près de l'Archevêché.

LE JOURNAL DE QUÉBEC

Politique, Commercial, Industriel et Littéraire.

Éditeur-propriétaire, A. COTÉ, à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco.

TAUX DES ANNONCES
Six lignes..... \$0.50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix..... 0.60
Pour chaque ligne au-dessus de dix lignes..... 0.05
Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.
Les annonces déposées jusqu'à 10 heures du jour de la publication paraissent le même jour.
Toute annonce envoyée sans ordre sera publiée jusqu'à avis du contraire.

Bord de la Mer.
Chapeaux en Paille pour les Bords de la Mer!
Patrons de Robes de voyage,
Patrons de Robes pour les bords de la mer,
Mantilles de voyage,
LAIRD et TELFER.
24 juin 1865. 1139

Vêtements de Dessous en Mérinos,
POUR MESSIEURS.
Vêtements de Dessous en Soie,
POUR MESSIEURS.
Vêtements de Dessous en Coton,
Convénables pour les chapeaux.
LAIRD et TELFER.
24 juin 1865. 1071

Parasols Noirs.
Parasols de Couleurs,
Mousselines Brodées,
Gants de Chevreau.
LAIRD et TELFER.
24 juin 1865. 1072

CHALES NOIRS EN DENTELLE
Châles de Paisley.
Châles Français.
Châles Noirs dit Llama.
LAIRD et TELFER.
24 juin 1865. 1073

JUPONS - GRINGOLINES
De toutes les dimensions pour tous les âges,
Depuis 3 ans jusqu'à 70.
Châles
LAIRD et TELFER.
24 juin 1865. 1074

ESPECES A VENDRE.
Châles
LAIRD et TELFER.
23 déc. 1864. 1050

Cotonnades à bon marché.
Les sousignés ayant aujourd'hui un assortiment complet de cotonnades pour la dernière semaine, et ont en mesure de donner à leurs pratiques la mesure de la grande réduction qui a lieu en ce lieu dans les prix.
Coton gris, Indiennes,
Coton blanc, Raglans,
Toiles larges, Denims,
Bastilles pour doublures, Drilles,
Coton à draps de lit, Surling rayés, etc.
Les qualités et la fabrication ne laissent rien à désirer.
Un choix de quelques nouvelles Mantilles en soie, Articles de modes, Chapeaux en paille, avec garnitures très nouvelles.
GLOVER et FRY.
20 juin 1865. 1097

Articles pour Messieurs.
Les sousignés ont reçu les plus grandes nouveautés pour vêtements de messieurs, venant des principales maisons de Londres et de Paris.
Chemises blanches, Cravates en soie noire,
Chemises de toile, Cravates de couleurs avec anneaux,
Chemises de couleurs, Cravates dites d'Espagne,
Chemises de flanelle, Cravates dites d'Espagne,
Chemises de nuit, Cravates dites Arabesques,
Vêtements de dessous en mérinos, Cravates à la négligé,
Chemises de dessous en soie, Cravates blanches,
Vêtements de dessous en gaze de l'Inde, Cravates de toile.
Un tailleur expérimenté dans la coupe des chemises est attaché à l'établissement et exerce son métier tous les ordres spéciaux qu'on lui donnera.
GLOVER et FRY.
20 juin 1865. 1098

Hardes faites.
CETTE maison a un assortiment supérieur et choisi de Hardes Faites dans les dernières modes de Londres.
Redingotes noires, Pantalons noirs,
Habits noirs de bureau, Pantalons de couleurs,
Habits de printemps, Vestes noires et de couleurs,
Habits en alpaca, Habillaments d'été en tweed,
Habillaments d'enfants en grande variété.
On trouvera à ce département un Tailleur de première classe, et les sousignés sont maintenant prêts à faire à ordre tous les habillaments demandés et de la manière qui donnera la plus complète satisfaction.
GLOVER et FRY.
20 juin 1865. 1099

IMPORTATIONS FRANÇAISES.
NOUVEAUX CHAPEAUX MERINOS A RESORTS,
(Gibbs).
Nouveaux Chapeaux de soie,
Nouveaux Chapeaux de tulle.
En vente chez
A. HAMEL et FRERES,
Rue Sous-le-Fort.
3 juin 1865. 948

Albums photographiques.
De 25 à 300 cartes photographiques.
En vente chez
A. HAMEL et FRERES,
Rue Sous-le-Fort.
3 juin 1865. 949

Lunettes d'opéra.
En vente chez
A. HAMEL et FRERES,
Rue Sous-le-Fort.
3 juin 1865. 950

Parfumerie, etc.
DOUBLE et triple extraits de Gélis Prises,
Eau de Lavande, E. Pinaud,
Eau de Cologne,
Eau de Lavande écosse, Demarion et Châtelet,
Vinaigre à Toilette, Société Hygiénique,
Huile Philocène, do do,
Huile dentifrice, do do,
Savon, Vellé Prises,
Savon onctueux médial, E. Pinaud,
Lait Antipélorique, Cédés et Cie.
En vente chez
A. HAMEL et FRERES,
Rue Sous-le-Fort.
3 juin 1865. 951

TWEED DU CANADA.
Les sousignés viennent d'obtenir un assortiment de Tweed du Canada, d'un genre tout à fait nouveau et d'une qualité supérieure.
BRIAN FRERES,
Ci-devant O'Neill et Behan.
Commercial House,
2 juin 1865. 943

COMMERCIAL HOUSE,
Marché de la Haute-Ville.
BEHAN FRERES,
(ci-devant O'Neill et Behan).
Les sousignés ont fait une réduction de 20 à 25 p. 100 sur leurs cotonnades de tous genres.
Ils vendent leur marchandises d'utilité en général beaucoup au dessous de leur valeur réelle.
Ils appellent l'attention plus particulièrement sur les articles suivants :
Toiles et Coton à Draps de lit,
Toiles à Tapis d'oreiller,
Toiles et Coton couillu,
Nappes, blanches à l'air,
Tapis de table en riches damas,
Couvertures de table en drap et de goût, en grande variété,
Serviettes de table et Doilies,
Emaux-mains, Toiles glacées,
Couteaux, Couvertures piquées,
Couvertures de toilette,
Tapis de toutes sortes,
Tapis d'escaliers, Toiles pour chaises, etc.
Le prix est marqué sur ces articles sur chaque article.
PAS DE SECOND PRIX.
BRIAN FRERES,
Ci-devant O'Neill et Behan.
21 mai 1865. 947

EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU
DE
HELMBOLD,
POUR LA
Non-Rétention de l'Urine, l'Irritation, l'Inflammation ou l'Ulcération de la Vessie, ou des Rognons, pour la pierre dans la Vessie, pour la Maladie du Calcul, la Gravelle et toutes les Maladies de la Vessie, des Rognons, et de la Goutte.
24 juin 1865. 1071

EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU
DE
HELMBOLD
Pour la faiblesse provenant d'excès. La constitution une fois affectée de la faiblesse organique requiert l'aide de la médecine pour raffermir le système et lui donner une nouvelle vigueur, ce que fait invariablement l'Extrait de Buchu de Helmbold. Si on ne s'astreint à aucun traitement la maladie peut dégénérer en consommation ou folie.

EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU
DE
HELMBOLD
Pour les maladies particulières aux femmes ne peut être égalé par aucune autre préparation, comme dans les rétentions, la suppression des évacuations périodiques, etc., et toutes les maladies inhérentes au sexe, soit qu'elles proviennent des habitudes de dissipation, des imprudences, ou dans le déclin ou le changement de la vie.

EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU
DE
HELMBOLD
Fera disparaître radicalement du système les maladies provenant d'habitudes ou de dissipation, telles à peu de frais, sans qu'il soit besoin de changer sa manière de vivre ou peu de chose; surpassant complètement ces remèdes désagréables et dangereux, tels que le mercure, qui sont administrés dans toutes ces maladies.

FAITES USAGE DE
L'EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU
DE
HELMBOLD
Dans toutes les maladies de ces organes, soit chez les hommes soit chez les femmes, quel qu'en soit la cause, et quelque temps les temps. Il est agréable au goût et à l'odeur, immédiat dans son action et plus fortifiant qu'aucune autre des préparations de quinquina ou de fer.
Toutes les personnes souffrant de suite de constitutions brisées ou délicates, doivent se procurer ce remède immédiatement.
Le lecteur doit savoir que quelque légère que soit l'attaque des maladies ci-dessus énumérées, il est certain d'affecter sa santé, sa puissance mentale et son bonheur.
Toutes les maladies ci-dessus requièrent l'aide d'un diurétique.

L'EXTRAIT DE SALEPAREILLE
DE
HELMBOLD
Guérit les Scrofules, la Gale, la Teigne, le Mal de Tête, les Humeurs, les Boutons sur la Figure, l'Erysipèle et toutes les éruptions de la peau, quelle que soit la cause, elle purifie la figure et la peau; elle purge toutes les humeurs qui dégénèrent en maladie, elle enrichit le sang.

DONNE DE L'ECLAT AU TEINT.
UN GRAND NOMBRE
Des vices maladies qui affligent le genre humain viennent de la corruption qui s'accumule dans le sang. De toutes les découvertes qui ont été faites pour purger le sang, aucune ne peut égaler par l'effet l'Extrait composé de Salepareille de Helmbold. Elle purifie et renouvelle le sang, y destille la vigueur de la santé dans le système et purge les humeurs qui font la maladie. Elle stimule les fonctions salutaires du corps et chasse les douleurs qui naissent dans le sang. Un tel remède sur lequel on peut se fier, a été longtemps recherché, et aujourd'hui pour la première fois, le public en possède un qui n'admet pas de certifier par démonstration ses effets, mais l'essai d'une seule bouteille prouvera au malade qu'il a des vertiges qui surpassent celles de tout autre remède.

Deux cuillères à thé de l'Extrait de Salepareille, ajoutées à une petite d'eau valent le Baume de Liabonne et une bouteille est égale à un gallon de Sirop de Salepareille ou la decoction comme elle se fait ordinairement.

Ces extraits sont préparés d'après des principes scientifiques, en vertu, et renferment la force complète des ingrédients. Un essai concluant sera une comparaison de leurs propriétés avec ceux qui sont données dans le Dispensaire des États-Unis.

LEUR USAGE EST ADMIS DANS L'ARMÉE DES ÉTATS-UNIS et sont aussi en usage général dans tous les Hôpitaux d'État et les Institutions sanitaires publiques dans tout l'univers; ainsi que dans les pratiques privées et sont considérés comme des remèdes précieux.

Écrire directement à l'Entrepôt de Droguerie et de Compositions Chimiques de Helmbold, 594, rue Broadway, New-York, près de l'Hôtel Metropolitan, ou Dépôt Médical de HELMBOLD, 113, rue South Tenth, Assembly Buildings, Philadelphia.
Décrire les symptômes dans toutes les communications.
Médicines en disponibilité depuis 7 heures du matin jusqu'à 8 heures P. M.
EN VENTE PAR TOUS LES DROGUISTES, PARTOUT
Prenez garde aux Contrefaçons!
DEMANDEZ LES REMÈDES
DE
HELMBOLD.
Et n'en prenez pas d'autres.
JOHN F. HENRY ET Cie.,
303, rue Saint-Paul, Montréal.
Agents Généraux pour le Canada.
21 fév. 1865. 234

EN VENTE,
Aux Moulins des Escoumins.
PLANCHES d'épave et de pin, de toutes les dimensions, de 1 à 2000.
Médiers d'épave et pin, choisis, à toutes les dimensions.
Planches blanches, ébrouées, dimensions assorties.
Lattes d'épave et de pin.
Planches à palissades, d'épave et de pin.
S'adresser aux Moulins, C. TETU,
29 mai 1865. 902 Rue Saint-Pierre.

J. B. WILKINSON Peintre de Portraits, Châliettes et Droguerie, No. 53, rue Saint-Jean.
J. B. W. est maintenant prêt à peindre les portraits d'après nature, à l'huile ou à l'eau, ou à faire des copies d'après des miniatures directement sur la toile sans grands frais. On peut voir des échantillons à son étude.
12 juin 1865. 1045

Les Soussignés viennent de recevoir un nouvel approvisionnement de MÉDICINES HOMÉOPATHIQUES.
Livre Homéopathique
JOHN MUSSON et Cie,
Porte voisine du Bureau de Poste.
3 juin 1865. 955

Sanguines ! Sanguines !
Le soussigné a reçu par l'Espresso, aujourd'hui, un nouvel approvisionnement de véritables SANGUINES de SURDE, dans un état parfait.
JOHN W. McLEOD, Chimiste et Droguerie, No. 53, rue Saint-Jean, 3e porte de son ancien établissement, 17 juin 1865. 1077

Eau de Plantain.
Le soussigné a reçu aujourd'hui directement des sources un approvisionnement de la célèbre Eau Minérale, dont le nom est mentionné ci-dessus.
JOHN W. McLEOD, Chimiste et Droguerie, No. 53, rue Saint-Jean, 3e porte de son ancien établissement, 17 juin 1865. 1078

LE SOUSSIGNÉ OFFRE A VENDRE
Sa Propriété à Charlesbourg
Prix modéré, terres fertiles et titre parfait.
On peut la visiter tous les jours de 9 heures A. M. à 5 heures P. M., le plus tôt, le mieux, vu que le soussigné est sur le point de déménager à son terrain.
RD. GLACKMEYER.
4 avril 1865. 472-jno

A LOUER,
AU 1er mai prochain, plusieurs Chambres GARNIES dans le haut de la maison de M. Woods, marchand-épicerie, rue de la Fabrique, en face du Marché de la Haute-Ville, maison occupée par M. St-Laurent. Pourrait conditions s'adresser à M. Bienvenu, au n. 621, rue Saint-Jean.
20 fév. 1865. 240-jno

Chantier de construction à louer.
Le CHANTIER ci-devant occupé par les Jours Murs, à louer.
S'adresser à
S. T. GLACKMEYER, Notaire.
22 fév. 1865. 267-jno

SUR L'UNION DES PROVINCES
L'Amérique Britannique du Nord.
PAR L'HON. J. CAUCHON.
Brochure de 152 pages in-8. En vente au bureau du Journal de Québec. Prix : 25 cents l'exemplaire, à la douzaine, 250 par exemplaire.
17 fév. 1865. 229

JOS. BENJ. TRUELLE,
RELIEUR DU PARLEMENT,
No. 23, rue Saint-Jean, Haute-Ville, QUÉBEC.
Reliures de Gout exécutées en tout genre.
LIVRES DE COMPTES, ETC., ETC.
Une collection de comptes peut être vue à l'adresse.
Québec, 11 janv. 1865. 41

LE DOCTEUR LARUE a établi son bureau de consultation, au n. 16, rue Saint-Uriel, où on peut le consulter à toute heure et surtout de 9 h. 10 h. A. M. et de 4 h. à 7 h. P. M.
24 mai 1865. 889-6m-3p

MIVILLE DE CHENE, AVOCAT son Bureau au n. 16, rue Desjardins, Haute-Ville de Québec.
8 mai 1865. 716-12m

S. et C. PETERS,
ONT établi leur bureau dans la Maison en Brique leur appartenant, Coin des rues Grant et de la Reine, St. Roch.
S'adresser à la rue de la Reine.
16 août 1864. 1258

DR. L. J. A. SIMARD,
Médecin Oculiste et Auriste,
18, RUE SAINT-LOUIS, 18.
J. B. BERTRAND ET Cie.,
ENTREPRENEURS D'ÉGLISES, MAISONS, ETC.,
Saint-Roch, rue Richardson, n. 291.
20 mai 1864. 709-12m

F. LANGELE,
Avocat et Professeur en Droit à l'Université Laval.
Bureau : rue Saint-Louis n. 10, coin de la rue du Parc et des Ursulines, près de la Salle de Musique.
25 mai 1864. 739

E. L. J. GIROUX, NOTAIRE,
Bureau au n. 47, rue Saint-Pierre, près du marché Fin.
21 mai 1863. 519

TASCHEREAU et PROUX,
NOTAIRES.
Ville de Lévis, vis-à-vis le magasin de M. Cass.
2 sept. 1864. 1319

LOUIS PREVOST SAINT-PIERRE
Porte voisine de MM. Casiro et Mervin.
20 avril 1861. 351

SIMON BEDARD
FERBLANTIER.
Rue Saint-Nicolas, No. 23, PALAIS.
On trouvera toujours en vente un grand assortiment d'articles de ferblanterie, tels que : Lampes, etc., ainsi que des CHAÎNES D'ARPEGE, etc.
234

BONNE AFFAIRE.
Patrons de Robes de Gout
EN BARÈGE
CHALES SHETLAND.
Les sousignés viennent de recevoir quelques Chapeaux en Crin à grandes formes, Qu'ils offrent en vente à bon marché.
T. LAIDLAW ET Cie.,
23, RUE SAINT-JEAN.
20 juin 1865. 1101

NOUVEAU MAGASIN
DE
MARCHANDISES
SECHES.
Les sousignés informent leurs amis et le public qu'ils ont pris possession du
MAGNIFIQUE MAGASIN
No. 4, rue St. Jean
Longtemps occupé par
MM. A. MERRILL ET Cie.
Ils espèrent par leur assiduité aux affaires continuer à mériter l'encouragement qu'on a bien voulu leur donner jusqu'à présent.
LEGER et RINFRET,
8 mai 1865. 730 4, rue Saint-Jean.

MANUFACTURE DE NEUBLES
A LA VAPEUR,
DE QUÉBEC.
Bonne affaire pour argent comptant
Le soussigné étant sur le point d'abandonner son affaire, il a l'honneur de proposer à ses amis et au public un assortiment considérable et varié de
MEUBLES.
Vendra, pendant l'espace
D'UN MOIS, A COMPTER DE CETTE DATE,
Tous les articles qu'il possède, à une ou deux exceptions, moyennant un ESCOMPTÉ
DE 10 p. 100 AU COMPTANT!
Ou sur billets à trois mois approuvés.
Une aussi rare occasion d'acheter toutes espèces de Meubles à un compte aussi considérable sur les prix ordinaires ne peut plus se présenter et ceux qui ont besoin de beaux meubles feront bien d'en profiter.
Cet arrangement ne regarde aucun des meubles faits à ordre, lesquels, comme à l'ordinaire, seront manufacturés à des prix très modérés.
WM. DRUM,
Rue Saint-Paul.
14 juin 1865. 1056-1m

THOS. ANDREWS,
No. 1, rue Saint-Jean,
Importateur et négociant en quincailleries de toutes sortes.
Il a toujours en vente : Vases pour refroidir l'eau, Water Coolers, Filtrés, Ice-pitchers, Barattes, Gardemanger, pour conserver la viande, Ice-cream freezers, Instruments de jardinage, Hydromètres, Bains de toutes sortes, Boyau en caoutchouc et ceux qui ont besoin de Coutellerie de toutes sortes de Joseph Rodgers et Fils.
ARTICLES ARGENTÉS DE JAMES DIXON,
Etc., etc.
Les ouvrages en acier, cuivre, et plomb, concernant le passage de tuyaux à Gas sont exécutés promptement et par des ouvriers expérimentés.
19 juin 1865. 1058-1m

AUX CHASSEURS!
Le soussigné vient d'obtenir un assortiment bien choisi de
Perches de ligne pour la pêche au Saumon et à la Truite.
Paniers de pêche, Reiz, Davidurs, Lignes, Dards, Hameçons, Appâts, verons, etc., etc.
MOUCHES!
Il a un grand assortiment de Mouches faites expressément pour les Lacs et Rivières des environs de Québec et de la Haute-Ville.
Les deux caisses de FUSILS SIMPLES et DOUBLES, Gibier, Couteaux à petits plombs, Poires à poudre, Capsules, Balles, etc., cet assortiment est des plus complets.
Crosses, Pelottes, Guichets, Gants, etc.
THOMAS ANDREWS,
19 juin 1865. 1057-1m. n. l. int-Jac

Sel à vendre.
SEL DE LIVERPOOL, en sacs, mis en dépôt dans les Hangars de la Compagnie d'Entrepôt de Québec, à la Pointe-Lévis, et que l'on délivrera à bord des charbonniers dans des chaudières.
THOMAS FRASER,
24 avril 1865. 607-3m-2p5 Qual des Indes.

HUILLE DE CHARBON.
2,420 GALLONS HUILLE DE ROCHE n. 1 qualité très supérieure. En vente au baril et en caisses. Garantie non expirable.
F. O. VALLERAND,
8, côte Lamontagne, Bas-Ville.
13 mai 1865. 783-jno

Fluide employé à l'éclairage.
Le soussigné vient de recevoir l'article mentionné ci-dessus, qui brûle sans fumée ni odeur, et qu'il offre en vente en quantités à la convenance des acheteurs.
F. O. VALLERAND,
8, côte Lamontagne, Bas-Ville.
13 mai 1865. 784-jno

Lampes et Verrerie.
VENANT d'être reçu directement des manufactures un assortiment considérable de Lampes de Table de Salle et de Paravent, Lampes portatives et Lampes à réverbères, Carafes, Grands Vases, Vases à vin, et tous les autres articles de verrerie de table.
F. O. VALLERAND,
8, côte Lamontagne, Bas-Ville.
13 mai 1865. 785-jno

Lampes et Lanternes pour navires et bateaux à vapeur.
Le soussigné vient de recevoir un nouvel approvisionnement de Lampes anti-lumière éclairant sans fumée, ni odeur, et donnant une lumière claire et brillante, entièrement libre de fumée. LAMPES D'HABITACLES, toutes en cuivre, et Lanternes de nuit pour signaux, sous lanternes pour moules.
F. O. VALLERAND se charge de modifier les lampes et lanternes de navires pour les mettre en état d'éclairer à l'huile de charbon sans le secours de cheminées, sous le plus court avis.
F. O. VALLERAND,
8, côte Lamontagne, Bas-Ville.
13 mai 1865. 786-jno

Livres de Compté.
Le soussigné vient de recevoir un assortiment complet de Livres de Compté, Livres de Caisse, Brouillons en 8 et 16, et de la Papeterie; le tout à bon marché au comptant.
F. O. VALLERAND,
8, côte Lamontagne, Bas-Ville.
10 mai 1864. 787-jno

BIJOUTERIE, HORLOGERIE
H. DROLET
A l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir, n. 15, rue Saint-Jean, en dehors, au coin de la rue Saint-Eustache, un atelier pour réparer toutes sortes de Bijoux et d'Horlogerie.
Il se chargera aussi de faire tous Bijoux en Cheven.
Il espère par ses efforts, son exactitude et la modicité de ses prix mériter une part du patronage public.
14 juin 1865. 1057-1m

AVIS. Une pétition sera présentée à la Législature, à la prochaine session des Chambres, pour amender la charte de la "Compagnie de la Sino d'Or Delery," accordée par lettres-patentes sous le grand sceau de la province, en vertu de l'acte 27 et 28 Victoria, chapitre 25, datée de Québec, 1er juillet, 1865, de manière à pouvoir augmenter le nombre des directeurs, et pour d'autres amendements.
6 juillet 1865. 1181-2m

AVIS. La Compagnie du Richelieu s'adressera à la Législature, à sa prochaine session, afin d'obtenir un amendement à son acte d'incorporation, pour augmenter la qualification des directeurs, et pour accorder aux actionnaires une voix pour chaque part ou action qu'ils possèdent dans le fonds capital de la Compagnie.
Montréal, 12 juin 1865. 1055-2m

SACRIFICE, SACRIFICE.
P. COUTURE ET Cie.
N° 77, rue St. Joseph, N° 77, SAINT-ROCH.
LES sousignés, tout en remerciant leurs pratiques du bienveillant encouragement qu'ils ont bien voulu accorder à leur nouvel établissement, prennent la liberté de leur annoncer qu'à partir de ce jour, ils vendront
A TRES GRANDE REDUCTION
Ce qui leur reste de MARCHANDISES DU PRINTEMPS. Étant pour recevoir un assortiment plus complet que par le passé, ils sont décidés à ne refuser aucun argent sur leurs effets afin de pouvoir faire place aux nouvelles importations le plus tôt possible.
L'attention du public est spécialement attirée sur la grande réduction des
Draps noirs,
Tweeds de couleurs,
Mousselines de laine,
Barège, etc., etc.
Les acheteurs seront très surpris du bas prix de nos Flanelles à chemises.
6 juillet 1865. 1179

IMMENSE REDUCTION
AU
N° 37, rue la Couronne, SAINT-ROCH.
P. COUTURE et Cie.
37-39 rue la Couronne 17-37

THOS. ANDREWS,
No. 1, rue Saint-Jean,
Importateur et négociant en quincailleries de toutes sortes.
Il a toujours en vente : Vases pour refroidir l'eau, Water Coolers, Filtrés, Ice-pitchers, Barattes, Gardemanger, pour conserver la viande, Ice-cream freezers, Instruments de jardinage, Hydromètres, Bains de toutes sortes, Boyau en caoutchouc et ceux qui ont besoin de Coutellerie de toutes sortes de Joseph Rodgers et Fils.
ARTICLES ARGENTÉS DE JAMES DIXON,
Etc., etc.
Les ouvrages en acier, cuivre, et plomb, concernant le passage de tuyaux à Gas sont exécutés promptement et par des ouvriers expérimentés.
19 juin 1865. 1058-1m

AUX CHASSEURS!
Le soussigné vient d'obtenir un assortiment bien choisi de
Perches de ligne pour la pêche au Saumon et à la Truite.
Paniers de pêche, Reiz, Davidurs, Lignes, Dards, Hameçons, Appâts, verons, etc., etc.
MOUCHES!
Il a un grand assortiment de Mouches faites expressément pour les Lacs et Rivières des environs de Québec et de la Haute-Ville.
Les deux caisses de FUSILS SIMPLES et DOUBLES, Gibier, Couteaux à petits plombs, Poires à poudre, Capsules, Balles, etc., cet assortiment est des plus complets.
Crosses, Pelottes, Guichets, Gants, etc.
THOMAS ANDREWS,
19 juin 1865. 1057-1m. n. l. int-Jac

Sel à vendre.
SEL DE LIVERPOOL, en sacs, mis en dépôt dans les Hangars de la Compagnie d'Entrepôt de Québec, à la Pointe-Lévis, et que l'on délivrera à bord des charbonniers dans des chaudières.
THOMAS FRASER,
24 avril 1865. 607-3m-2p5 Qual des Indes.

HUILLE DE CHARBON.
2,420 GALLONS HUILLE DE ROCHE n. 1 qualité très supérieure. En vente au baril et en caisses. Garantie non expirable.
F. O. VALLERAND,
8, côte Lamontagne, Bas-Ville.
13 mai 1865. 783-jno

Fluide employé à l'éclairage.
Le soussigné vient de recevoir l'article mentionné ci-dessus, qui brûle sans fumée ni odeur, et qu'il offre en vente en quantités à la convenance des acheteurs.
F. O. VALLERAND,
8, côte Lamontagne, Bas-Ville.
13 mai 1865. 784-jno

Lampes et Verrerie.
VENANT d'être reçu directement des manufactures un assortiment considérable de Lampes de Table de Salle et de Paravent, Lampes portatives et Lampes à réverbères, Carafes, Grands Vases, Vases à vin, et tous les autres articles de verrerie de table.
F. O. VALLERAND,
8, côte Lamontagne, Bas-Ville.
13 mai 1865. 785-jno

Lampes et Lanternes pour navires et bateaux à vapeur.
Le soussigné vient de recevoir un nouvel approvisionnement de Lampes anti-lumière éclairant sans fumée, ni odeur, et donnant une lumière claire et brillante, entièrement libre de fumée. LAMPES D'HABITACLES, toutes en cuivre, et Lanternes de nuit pour signaux, sous lanternes pour moules.
F. O. VALLERAND se charge de modifier les lampes et lanternes de navires pour les mettre en état d'éclairer à l'huile de charbon sans le secours de cheminées, sous le plus court avis.
F. O. VALLERAND,
8, côte Lamontagne, Bas-Ville.
13 mai 1865. 786-jno

AVIS. Une pétition sera présentée à la Législature, à la prochaine session des Chambres, pour amender la charte de la "Compagnie de la Sino d'Or Delery," accordée par lettres-patentes sous le grand sceau de la province, en vertu de l'acte 27 et 28 Victoria, chapitre 25, datée de Québec, 1er juillet, 1865, de manière à pouvoir augmenter le nombre des directeurs, et pour d'autres amendements.
6 juillet 1865. 1181-2m

AVIS. La Compagnie du Richelieu s'adressera à la Législature, à sa prochaine session, afin d'obtenir un amendement à son acte d'incorporation, pour augmenter la qualification des directeurs, et pour accorder aux actionnaires une voix pour chaque part ou action qu'ils possèdent dans le fonds capital de la Compagnie.
Montréal, 12 juin 1865. 1055-2m

SACRIFICE, SACRIFICE.
P. COUTURE ET Cie.
N° 77, rue St. Joseph, N° 77, SAINT-ROCH.
LES sousignés, tout en remerciant leurs pratiques du bienveillant encouragement qu'ils ont bien voulu accorder à leur nouvel établissement, prennent la liberté de leur annoncer qu'à partir de ce jour, ils vendront
A TRES GRANDE REDUCTION
Ce qui leur reste de MARCHANDISES DU PRINTEMPS. Étant pour recevoir un assortiment plus complet que par le passé, ils sont décidés à ne refuser aucun argent sur leurs effets afin de pouvoir faire place aux nouvelles importations le plus tôt possible.
L'attention du public est spécialement attirée sur la grande réduction des
Draps noirs,
Tweeds de couleurs,
Mousselines de laine,
Barège, etc., etc.
Les acheteurs seront très surpris du bas prix de nos Flanelles à chemises.
6 juillet 1865. 1179

IMMENSE REDUCTION
AU
N° 37, rue la Couronne, SAINT-ROCH.
P. COUTURE et Cie.
37-39 rue la Couronne 17-37

THOS. ANDREWS,
No. 1, rue Saint-Jean,
Importateur et négociant en quincailleries de toutes sortes.
Il a toujours en vente : Vases pour refroidir l'eau, Water Coolers, Filtrés, Ice-pitchers, Barattes, Gardemanger, pour conserver la viande, Ice-cream freezers, Instruments de jardinage, Hydromètres, Bains de toutes sortes, Boyau en caoutchouc et ceux qui ont besoin de Coutellerie de toutes sortes de Joseph Rodgers et Fils.
ARTICLES ARGENTÉS DE JAMES DIXON,
Etc., etc.
Les ouvrages en acier, cuivre, et plomb, concernant le passage de tuyaux à Gas sont exécutés promptement et par des ouvriers expérimentés.
19 juin 1865. 1058-1m

AUX CHASSEURS!
Le soussigné vient d'obtenir un assortiment bien choisi de
Perches de ligne pour la pêche au Saumon et à la Truite.
Paniers de pêche, Reiz, Davidurs, Lignes, Dards, Hameçons, Appâts, verons, etc., etc.
MOUCHES!
Il a un grand assortiment de Mouches faites expressément pour les Lacs et Rivières des environs de Québec et de la Haute-Ville.
Les deux caisses de FUSILS SIMPLES et DOUBLES, Gibier, Couteaux à petits plombs, Poires à poudre, Capsules, Balles, etc., cet assortiment est des plus complets.
Crosses, Pelottes, Guichets, Gants, etc.
THOMAS ANDREWS,
19 juin 1865. 1057-1m. n. l. int-Jac

Sel à vendre.
SEL DE LIVERPOOL, en sacs, mis en dépôt dans les Hangars de la Compagnie d'Entrepôt de Québec, à la Pointe-Lévis, et que l'on délivrera à bord des charbonniers dans des chaudières.
THOMAS FRASER,
24 avril 1865. 607-3m-2p5 Qual des Indes.

HUILLE DE CHARBON.
2,420 GALLONS HUILLE DE ROCHE n. 1 qualité très supérieure. En vente au baril et en caisses. Garantie non expirable.
F. O. VALLERAND,
8, côte Lamontagne, Bas-Ville.
13 mai 1865. 783-jno

Fluide employé à l'éclairage.
Le soussigné vient de recevoir l'article mentionné ci-dessus, qui brûle sans fumée ni odeur, et

CANADA.

QUÉBEC, 12 JUILLET 1865.

Le *Herald* de Montréal fait des efforts inouïs pour soustraire son patron et chef, M. Luther Holton, à l'accusation d'avoir ruiné la banque du Haut-Canada par méchanceté, par incapacité ou par le désir de favoriser une autre institution. Le long et extrêmement habile rapport de M. Cassels, le caissier de cette institution, lui a fait faire des rêves pénibles qui se sont produits à l'extérieur en larmes et en interminables tartines. M. Holton est très sensible, nous le savons, et aussi le *Herald*, qui est sa physionomie et le baromètre de son tempérament, est-il fortement, et disons-le, spasmodiquement agité dans le moment.

Le travail de M. Cassels est un document qui restera et qui servira d'une manière notable à ceux qui écriront plus tard l'histoire financière du pays, car, pendant bien des années, la banque du Haut-Canada a été pour ainsi dire la seule institution qui ait reçu les dépôts et qui ait fait les affaires monétaires du gouvernement canadien.

Nous ne blâmons pas M. Holton d'avoir pris des mesures pour sauver l'argent du pays, si réellement il le croyait en danger dans la banque du Haut-Canada, et s'il n'obéissait pas à un autre sentiment que celui du devoir. Mais il y a deux manières de faire les choses lors même qu'on est mû par le seul mobile du devoir : on peut remplir celui-ci à la lettre et ne pas ruiner son voisin et on peut aussi, par des procédés sans générosité et sans entraînements, le conduire rapidement sur les confins de la banqueroute.

Il y a eu de la brutalité, si non autre chose, dans la conduite de M. Holton à l'égard de la banque du Haut-Canada, qui, par son fait, s'est trouvée tout à coup privée de ses ressources avec l'obligation pressqu'instantanée de faire droit à des réclamations énormes. Le député de Châteauguay est un triste homme d'état, et a été un triste financier plein de rancune et de partialité, mais vu de la distance, il a l'air d'un homme sage, et par le fait d'un lamentable accident, ses jours de pouvoir et de triomphe amer; mais M. Cassels, par son rapport magistral, vient de troubler son sommeil dans son isolement, disons dans son exil, puisque le Canada est une terre étrangère pour les annexionnistes.

Le *Herald* aura beau faire, son patron portera toujours sur son front financier la marque de l'impuissance et du mauvais vouloir.

Une dépêche de Détroit, du 10 juillet, publiée dans le *Mercury*, hier au soir, dit que des délégués à la Convention commerciale arrivent de tous côtés. Il y a des villes, comme Saint-Louis, qui envoient jusqu'à 12 représentants, et Cleveland en enverra par sa part 40. Les avis de San Francisco apprennent qu'une délégation de la Californie s'apprête à partir.

La salle où les délégués vont se réunir est préparée avec goût, et ornée de fresques et de verdure. Partout apparaissent les couleurs anglaises et américaines, accompagnées des inscriptions appropriées. On pense toujours qu'il n'y aura pas moins de 500 délégués.

On parle du général Wallbridge comme président de la convention.

Quelques délégués américains s'expriment fort à l'aise sur le traité de réciprocité, déclarant que sans l'élargissement des canaux canadiens point de réciprocité. Le télégraphe nous donne aussi les noms de plusieurs hommes éminents des États-Unis et des provinces britanniques qui font partie de la délégation commerciale de Détroit. Il y a à quelque trois semaines, nous insistions sur l'importance, pour Québec, d'envoyer à Détroit des hommes capables, par leurs études préliminaires et par l'habitude de la parole, de faire valoir ses importants et spécifiques intérêts dans la Convention. Nous écrivions dans un bon esprit sans arrière-pensée. Cependant, aucune action ne fut prise à cet égard par le Bureau du Commerce et nous pensions que notre suggestion avait été mal accueillie, lorsque, le 5 au soir, M. Cauchon reçut une lettre de M. Joseph, le président du Bureau de Commerce, l'invitant, au nom du corps qu'il représente, à prendre part à la délégation. Ce monsieur était loin de s'attendre à cette invitation bien flatteuse pour lui, parce que ses rapports avec le Bureau de Commerce de Québec n'avaient pas été très sympathiques, depuis déjà très-longtemps, et quand il faisait la suggestion dont nous venons de parler il devait naturellement nous attendre qu'il nous accepterait ou la lui appliquerait personnellement.

Cette conduite et cet oubli du passé, dans la circonstance honorent le Bureau de Commerce; mais il est malheureux que son initiative ait été si tardive, au moins pour M. Cauchon, qui a dû répondre par la lettre suivante :

« Québec, 7 juillet 1865.

« Monsieur,

« Ce n'est que le 5 au soir, à 6 heures, et au moment de mon départ pour l'île d'Orléans, que votre lettre m'a été remise. Je me sens infiniment honoré du choix que le Bureau du Commerce de Québec a fait de moi pour l'un de ses délégués à la convention commerciale de Détroit, et j'accepte avec empressement; quelques jours plus tôt, votre gracieuse invitation; mais, n'ayant point pris part à la réunion préliminaire des délégués canadiens à Toronto, et le temps me manquant absolument pour me préparer à une mission aussi importante, aussi délicate et aussi difficile, je sens que si j'acceptais je ne rendrais justice ni à moi-même ni aux graves intérêts qui me seraient confiés.

« Veuillez me croire, monsieur, avec considération,

« Votre très-humble et très-dévoté serviteur,

« Signé : JOSEPH CAUCHON.

« A. JOSEPH, écrivain,

« Président du Bureau de Commerce, etc. »

M. Cauchon sent le besoin de rendre cette lettre publique pour justifier auprès de ceux, en grand nombre, qui l'ont pressé d'accepter l'invitation du Bureau de Commerce; parmi ceux-ci se trouvaient les hommes, de tous les partis politiques sans distinction, les plus intéressés au résultat de la délégation.

Nous tenons de bonne source que les autorités militaires, en plaçant en clôture les chevaux-de-frise que l'on voit aujourd'hui sur l'Esplanade, n'ont eu aucune intention d'exclure le public de ce lieu de promenade si fréquenté, et que leur but unique a été de mettre plus à l'aise les soldats chargés de la réparation de la voie qui traverse diagonalement l'Esplanade; que le clôturage est le fait unique du commandant des forces; que le colonel Cooper n'y est pour rien, et qu'on ne peut le rendre responsable de ce qui se passe et demeure isolé.

Comme nous répondions que nous avions vu nous-même une sentinelle faire sortir de l'enceinte un promeneur inoffensif et même malade, on nous répliqua que cette sentinelle avait mal compris et mal interprété ses ordres. On nous a dit de plus qu'au moment où le chemin terminé les chevaux-de-frise seraient enlevés.

LA FIN DU DRAME.

Le *Courier des États-Unis*, du 10 juillet, publie de poignants détails sur les derniers moments des condamnés qui ont été exécutés, vendredi dernier, à Washington. Nos lecteurs les liront sans doute avec intérêt :

« À une heure précise, la lourde porte du nord-ouest de la prison s'ouvrit, et Mme Surratt entra dans la vaste cour où était dressé l'échafaud, soutenue par deux personnes, et suivie par les Pères Wiget et Walter, le dernier portant un crucifix et un livre de prières. Sa fille, qui n'empêchait pas de distinguer la blancheur naturelle de son teint, à travers son voile que l'effet du soleil rendait presque absolument transparent. Chacun cherchait à distinguer ses traits. On pouvait voir ses yeux d'un gris profond; ses cheveux bruns lissés sur son front large et proéminent; la courbe correcte de son visage, dont la grâce était altérée par l'irrégularité des dents particulières aux femmes du Sud. Un rictus douloureux soulevait la lèvre supérieure et rendait cette difformité apparente. Au premier abord, elle paraissait d'une faiblesse extrême; mais par moments elle se ranimait aux paroles des religieux qui l'accompagnaient, et promettait alors un regard presque calme autour d'elle. Elle s'avancait ainsi lentement, vêtue de noir, jusqu'au degré de l'échafaud; il fallut l'aider à y monter; elle s'assit sur une chaise placée à l'angle nord-ouest et immédiatement l'un des prêtres, se penchant vers elle, lui appliqua le crucifix sur les lèvres, en lui faisant entendre des paroles de réconfort.

« Atterré vint ensuite, donnant le spectacle d'une lâcheté devant la mort, plus facile pour inspirer le dégoût que la pitié.

« Puis Payne, les mains comme celles d'Atterroth, entravées dans des menottes. Il était simplement vêtu d'un pantalon de marin, et de la chemise de laine sans col qui portait pendant le procès. Il y a dans l'homme un tel instinct d'admiration pour le courage inflexible devant la mort, que ce jeune homme au cou de taureau, à la figure courte et acornée, aux yeux bleus et froids, inspirait plus de sympathie que n'aurait fait la terreur et les larmes d'une douzaine d'Atterroth. Il marcha vers l'échafaud, le regardant Gillett, gêné dans ses allures par les fers qu'il portait, mais sans hésitation et sans embarras; il monta et s'assit près de Mme Surratt, comme il avait l'habitude de s'asseoir devant le tribunal. Il ne regarda ni à droite ni à gauche, mais droit devant lui, les yeux levés, comme si la foule n'eût été rien pour lui, et que ses pieds eussent été plus haut.

« On ne montrait ni crainte ni audace; on ne liait sur son visage ni terreur ni remords; il ne bravait pas la mort et n'insultait pas la justice; il payait une dette qu'il avait solemnellement contractée, comme un homme qui a perdu une partie et s'acquiesce de l'enjeu sans murmure.

« Enfin parut Harold, pâle et évidemment dominé par l'effroi naturel de la mort, mais conservant assez de calme pour marcher sans broncher, aussi aisément que le lui permettait ses entraves.

« Quand les quatre condamnés furent réunis, et que les formalités légales furent remplies, on procéda aux derniers préparatifs matériels. On attacha d'abord à chacun les mains derrière le dos avec des bandes d'étoffe. La physionomie d'Atterroth devenait de plus en plus hideuse. Ses yeux sortaient des orbites; ses épaules se soulevaient en saccades convulsives; ses jambes s'entrechoquaient; c'était l'image de la terreur absolue. Payne continuait à suivre du regard la marche des autres. Harold semblait insensible. Mme Surratt paraissait de plus en plus résignée, et se soumettait à la toilette fatale avec une indifférence apparente.

« Après les bras, on leur lia les jambes au-dessus de la cheville. Un officier rassembla les plaies de la robe de Mme Surratt et tourna les liens trois fois autour. À ce moment, elle perdit presque le sentiment et tomba en arrière entre les bras des personnes qui l'assistaient; mais elle ne poussa pas un cri et ne versa pas une larme; on eût dit qu'elle était morte.

« Payne, les deux pieds étroitement liés, se tenait aussi droit que les supports de l'échafaud, et semblait roidi par un effort surhumain.

« Une minute après, chacun des condamnés avait le cou couant autour du cou. Les cordes étaient trop grosses et s'adhéraient que difficilement à la chair. Payne s'aida l'exécuteur. Quand son cou eut été engagé dans le cercle flexible, il tira en avant pour le faire glisser et serrer le cou, puis il tourna légèrement la tête, et dit tranquillement quelques mots à l'officier. L'impression générale fut que, pour la société, c'est comme payer le prix du meurtre, mais que, pour lui, il seigneurait l'auréole du martyr.

« Il y eut un moment de silence terrible. On jeta sur la tête de chacun un capuchon blanc tombant jusqu'aux épaules. Puis un officier fit un geste de la main, la plateforme s'affaissa, et les quatre corps restèrent suspendus, tournant sur eux-mêmes comme un plomb au bout d'un fil.

« Le col de Mme Surratt fut rompu à l'instant; elle fit à peine un mouvement; son corps,

enveloppé dans la robe noire étroitement serrée par les cordes, ne laissa deviner aucune forme humaine.

« Atterroth passa sans lutte de vie à trépas, comme si la vie se soulevait peu de la dispute à la mort.

« Harold s'agitait un instant dans des spasmes convulsifs.

« Mais un spectacle effroyable, ce fut la mort de Payne; il semblait que cette nature énergique avait réservé des forces surnaturelles pour résister à la destruction. Les attaches du cou ne s'étaient pas brisées, tant était grande la puissance musculaire; le cou glissa par derrière; sa tête se pencha en avant; sa forte poitrine, reposée par la respiration impossible se soulevait jusqu'à son menton; ses genoux étaient contractés jusqu'à l'abdomen; les veines de ses épaules poignaient des confies comme des corles, et son cou s'efforçait de briser comme si un flot de sang se fût précipité à la gorge. Longtemps il se tordit et s'agitait en soubresauts désespérés, jusqu'à ce que la nature était vaincue, il se détendit tout d'une pièce et demeura immobile.

« Une heure après, des soldats montèrent sur l'échafaud et coupèrent les cordes; puis les quatre cadavres furent roulés dans des cercueils. Quatre trons étaient creusés derrière l'échafaud. On les y descendit, et la terre se referma sur ces tristes débris.

« Le soir, une foule immense se pressait autour de la maison Surratt, où paraissait une seule lumière, comme la lampe d'un tombeau. La douleur de l'orphelin livra à ses larmes dans les conversations, et rappela la fatale légende de Dante : *ogni speranza*.

« Les soldats qui ont pendu les condamnés avaient été désignés contre leur gré. On ne donne pas leurs noms, parce que ces hommes ne veulent pas dans leurs foyers être connus pour avoir fait une œuvre sinistre, dont le nom seul est un stigmate. Ils appartiennent tous au 14^e régiment de vétérans d'infanterie de réserve.

« Après le terrible dénouement du drame du 14 avril, il fallait trouver un nouvel aliment à l'avidité de la surpopulation du public américain. Les journaux à sensation se sont chargés de ce soin en mettant en circulation une foule de rumeurs relatives au sort réservé au prisonnier de la forteresse Monroe. Selon les uns, l'œuvre de la commission militaire ne serait pas terminée et M. Davis serait prochainement extradité de sa prison pour comparaître devant le terrible juge Holt et ses acolytes; d'autres, l'instruction de son procès serait terminée et il serait traîné devant une cour mixte qui réunirait dans son sein tous les éléments d'un tribunal civil et d'une commission militaire; selon d'autres, enfin, aucune décision définitive n'aurait encore été prise à son égard. Hâtons-nous de dire que ces rumeurs ne sont pas suffisamment fondées pour qu'il y ait lieu d'y ajouter une foi quelconque. Nous voulons croire encore que le gouvernement n'est pas revenu sur sa première décision de faire juger M. Davis par une cour purement civile.

« Une correspondance de la forteresse Monroe signale une amélioration soutenue dans l'état de santé du prisonnier, due en grande partie aux adoucissements récemment apportés par le général Miles au régime de son emprisonnement. Tous les matins M. Davis, accompagné d'un officier et de deux soldats, fait une promenade d'une demi-heure sur les remparts du fort; il peut même, si le juge convenable, se reposer pendant quelques instants sous les grands arbres situés au bas des remparts intérieurs. Cette courtoisie, mais salutaire récréation lui a été accordée sur les instances du médecin de la prison et a contribué pour beaucoup à rendre quelque vigueur à l'ex-président, dont l'état commençait à inspirer des inquiétudes sérieuses. M. C. C. Clay a obtenu, le même privilège que son co-prisonnier.

Le *World* de New-York, a publié, il y a quelque temps, une lettre qui offre un intérêt particulier; la voici :

« Permettez-moi de vous décrire une des premières scènes du grand drame dont le dernier acte n'a pas été joué.

« C'était pendant la session du Congrès, dans l'hiver qui a précédé la convention de Charleston. Un grave sénateur occupait l'attention du Sénat en lui parlant de l'état de la nation. Ses manières sèches et simples à la fois, son éloquence, ses vues sur les droits des États, tout prouvait la sincérité de l'orateur et rappelait à la mémoire la figure, la voix et les sentiments de M. Calhoun.

« La voix semblait plier l'émancipation d'un esprit que l'organe des convictions de l'homme destiné à être le chef de la grande rébellion. Le Sénat écoutait religieusement, et même les Wade, les Sumner et les Chandler prenaient une attention voisine du respect. Dans l'auditoire se trouvait un homme qui semblait plus absorbé que les autres par la scène à laquelle il assistait.

« Le Sénat s'ajourna, et Stanton sortit en toute hâte; il courut à l'un des grands hôtels de Washington et demanda qu'on lui indiquât la chambre du vénérable gouverneur Medary, de l'Ohio. À peine était-il entré, qu'il s'écria du ton de la passion et de l'énergie :

« Medary, je viens d'entendre Davis. Par tous les dieux, il est le plus grand de tous les hommes d'État vivants ! Le Sud a raison, et il faut que Davis soit le candidat de la convention de Charleston; il le faut, et pour y arriver, il faut que vous vous chargiez de l'organe du gouvernement.

« Le gouverneur Medary répliqua que cet arrangement, pour certaines raisons, pouvait déplaire à M. Buchanan.

« Je vais y pourvoir, répondit Stanton; je suis responsable de tout. Je vais à la Maison Blanche, et dans deux heures vous me reverrez.

« Medary attendit, Stanton revint. Pour des raisons qu'il est inutile de rappeler, le plan échoua. Cette scène se passa immédiatement la rébellion, et Edwin Stanton y joua le premier rôle comme avocat des droits du Sud et ami particulier de Jefferson Davis.

« Le gouverneur Medary repose dans une tombe honorée, mais il y a encore trois témoins vivants qui peuvent attester la véracité de ce récit.

« L'un est un prisonnier d'État enchaîné dans une casemate au fort Monroe; l'autre est son geôlier, qui a proclamé la justice des vues du capitaine cherché à faire passer sur le feu d'acier; le troisième est celui qui chargea de faire arrêter M. James Buchanan.

« On croit que l'auteur de cette lettre est M. Buchanan lui-même.

NOUVELLES AMÉRICAINES.

(Par voie télégraphique.)

Cincinnati, 11 juillet.—Une dépêche spéciale adressée de Nashville au *Commercial*, du cette ville annonce que l'hon. Emerson Etheridge a été arrêté à Columbus, dans le Kentucky, par le commandant militaire de cette

ville. Il est accusé d'avoir fait des discours incendiaires dans le Tennessee.

New-York, 11 juillet.—Il paraît que M. Ford de Washington, s'efforce d'obtenir du secrétaire Stanton la révocation de l'ordre qui défend l'ouverture de son théâtre.

« M. le rédacteur,

« La bienveillance avec laquelle vous prêtez le secours de votre intéressant journal à ceux qui vous le demandent pour servir une cause juste et utile, m'a fait prendre la résolution de m'adresser à vous, vous priant de donner la publicité aux quelques remarques qui vont suivre. Je compte de plus sur l'appui influent dont vous pouvez honorer cette correspondance en faisant connaître votre manière de voir sur la question qui en fait le sujet. J'avoue que je m'attache à un état de choses qui a pour lui le cachet d'ancienneté presque vénérable, et qui devrait, ce me semble, nous le faire respecter tel quel; cependant, M. le rédacteur, la cause est trop juste pour me laisser arrêter par ces considérations et je dis hardiment qu'au milieu de nous, un bon nombre de personnes sont les victimes d'une injustice qui n'a aucune raison d'être et qui disparaît, j'en ai la confiance, si vous daigniez me prêter votre honorable concours. Un coup d'œil sur la liste officielle nous fait voir combien honorablement et libéralement sont rétribués les employés publics qui ont l'avantage d'être compris dans cette liste civile, et certes, il faut le dire à l'honneur de notre gouvernement, c'est peut-être le seul qui donne à ses employés autant de garanties et de bien-être; mais chaque chose a son mauvais côté, chaque médaille a son revers. Pendant que la plupart des employés publics sont rémunérés convenablement, il s'en trouve un petit nombre, employés publics comme les autres, appartenant à des départements aussi importants que les autres, qui semblent nés pour l'oubli et la médiocrité. C'est à peine si leur salaire suffit, je ne dis pas pour les faire vivre suivant leur position d'employés publics mais même pour leur procurer le strict nécessaire.

« Ceux dont je veux parler, M. le rédacteur, ceux en faveur desquels, je demande votre puissant et généreux concours, sont les employés de notre département de la justice. Le salaire de ces employés, ceux des chefs exceptés, n'atteint pas respectivement la moitié du salaire accordé aux autres employés publics et pourtant le travail est le même, le mérite et les aptitudes aussi.

« Pourquoi donc cette différence injuste de rétribution entre des employés publics dont les services sont également avantageux, nécessaires au public? Pourquoi cette distinction blessante faite entre les individus d'une même classe, et semblablement placés vis-à-vis le public et le gouvernement? Pourquoi accorder aux uns avec libéralité tous les avantages et refuser aux autres même ce qui les sauverait de la médiocrité? Serait-ce parce que ces employés sont tous Canadiens français? ou encore parce qu'on craindrait de rendre une justice qui paraît tardive?

« Il suffit, je crois, de faire ces quelques rapprochements qui ne sont malheureusement que trop fondés en fait pour comprendre de suite qu'un changement radical est devenu indispensable dans la manière de rémunérer les employés subalternes du département de la justice. Bien plus, M. le rédacteur, par le temps qui court, on est encore à améliorer, s'il est possible, la position des employés publics, non pas ceux du département de la justice, car ce serait une innovation dangereuse, je suppose. Plusieurs employés publics ont vu avec plaisir leurs gros salaires augmentés, et tous les autres vont recevoir ce qu'on appelle les arranges de salaire, c'est-à-dire un taux par cent d'augmentation qui leur leur être payé annuellement depuis deux ou trois ans, paiement qui n'a pas été effectué pour une cause que je ne connais pas, mais qui va leur être fait d'une fois. Voilà les faits, M. le rédacteur.

« Comme explication d'un état de choses aussi illogique et aussi injuste, je me demande si l'exclusion des employés du département de la justice, de la liste civile, renfermant tous les autres départements publics, ne serait pas pour quelque chose dans le maintien d'un pareil système. J'avoue que la conséquence ne me paraît pas rigoureuse, toutefois, un quelconque officiel me le dit un jour; aussi je m'adresserai aux employés du département de la justice, d'adresser à notre Législature à la prochaine session, demandant le redressement de griefs aussi marqués que ceux dont ils ont à se plaindre, et la priant de les placer sur un pied d'égalité avec les autres employés publics soit en les inscrivant sur la liste civile, si toutefois c'est là un moyen; soit de toute autre manière qui plaira à la Législature, et j'espère que cette fois, cette demande de ces employés, appuyée de l'influence de la presse, sera favorablement accueillie, et justice rendue à qui de droit.

« AMICUS. »

COUR DU RECORD.

Lundi dernier, le Recorder a condamné à 88 d'amende et les frais, ou à un mois de prison une femme trouvée coupable d'avoir fait du poser de paille dans rue Richmond.

Une autre femme a été accusée devant le même Cour d'avoir refusé de faire enlever de la paille qu'elle avait déposée dans la rue. Cette affaire est prise en délibéré.

Un charretier, accusé d'avoir rôdé dans les rues avec sa voiture à la recherche de quelque un à conduire, est condamné à 84 d'amende et les frais ou 15 jours de prison.

FAITS DIVERS.

—Les courses qui doivent avoir lieu demain et vendredi, sur le turf de la rivière Saint-Charles, promettent d'être très brillantes. Son Excellence le gouverneur général a consenti à accorder son patronage à cette fête populaire, et c'est avec dire que les dames et messieurs de la haute société ne manqueraient d'y assister. Il n'y a pas moins de trente chevaux favoris amenés en cette ville pour lutter de vitesse. Il en est venu des Trois-Rivières, de Montréal, du Haut-Canada et même des États-Unis. On dit le terrain dans un excellent état, présentement, par suite des dernières pluies. Nous pouvons donc certainement augurer de beaux jours de plaisir enivrants pour les amateurs. La encore on fera bien de se tenir en garde contre cette espèce de flous qui en veulent aux bourses et aux portefeuilles des gens et qui réussissent trop souvent, dans ces rassemblements, à en faire une ample provision.

—Hier au soir vers 7 heures, un accident des plus lamentables a plongé dans le deuil une famille du quartier Montcalm. Voici ce qui est arrivé. Un petit garçon de 8 ans environ, fils de M. J. T. C. Murphy, conducteur de malle demeurant rue Saint-Eustache, jouait avec trois autres jeunes enfants à peu près du même âge, sur un terrain vague en face de la résidence de son père. Ils étaient près d'une clôture sur laquelle était presque appuyée une pile de planches.

Tout à coup la clôture céda et la pile de planches s'éleva sur eux avec un grand bruit qui éveilla l'attention des voisins. De prompts secours furent rendus à ces petits malheureux. Le bois fut enlevé aussi promptement que possible, mais le petit garçon de M. Murphy fut retiré à demi mort, et il rendit le dernier soupir quelques instants après. Quant aux autres, ils ne sont, dit-on, que blessés.

—Jedi dernier, M. Jos. X. Lavoie, étudiant en droit, de Saint-Roch de Québec, a obtenu un certificat de première classe à l'école d'Instruction Militaire de cette ville.

—On a trouvé, ces jours derniers, six squelettes humains, sur l'emplacement d'une vieille maison en ruines située au pied de la côte à Bégin, à Lévis, et appartenant à M. J. B. Besu. Hier matin quatre autres squelettes ont été trouvés au même lieu. Ces ossements ont été trouvés à quelques pieds seulement au-dessus de la surface de la terre. On suppose que ce sont des Sauvages qui auront été enterrés à cet endroit il y a bien des années, peut-être même du temps où les nations indiennes étaient seules maîtresses du pays.

—Deux jeunes hommes, Jean Patry et Pierre Trépanier, ont été traduits, hier, devant la cour de police, sous l'accusation d'avoir volé un rouleau de cordage, appartenant à un nommé Boulanger. Après enquête, Patry a été renvoyé de la plainte. Quant à Trépanier, les preuves de culpabilité sont plus fortes contre lui, et il devra subir son procès au prochain terme de la cour des sessions trimestrielles, au mois d'octobre.

—On assure à Londres que l'impératrice Eugénie continuera à prendre part aux affaires, et que l'Empereur la nommera vice-présidente du conseil privé.

—Quarante-sept religieuses polonaises, chassées de leurs couvents, viennent d'arriver en France.

« Tout à coup la clôture céda et la pile de planches s'éleva sur eux avec un grand bruit qui éveilla l'attention des voisins. De prompts secours furent rendus à ces petits malheureux. Le bois fut enlevé aussi promptement que possible, mais le petit garçon de M. Murphy fut retiré à demi mort, et il rendit le dernier soupir quelques instants après. Quant aux autres, ils ne sont, dit-on, que blessés.

—Jedi dernier, M. Jos. X. Lavoie, étudiant en droit, de Saint-Roch de Québec, a obtenu un certificat de première classe à l'école d'Instruction Militaire de cette ville.

—On a trouvé, ces jours derniers, six squelettes humains, sur l'emplacement d'une vieille maison en ruines située au pied de la côte à Bégin, à Lévis, et appartenant à M. J. B. Besu. Hier matin quatre autres squelettes ont été trouvés au même lieu. Ces ossements ont été trouvés à quelques pieds seulement au-dessus de la surface de la terre. On suppose que ce sont des Sauvages qui auront été enterrés à cet endroit il y a bien des années, peut-être même du temps où les nations indiennes étaient seules maîtresses du pays.

—Deux jeunes hommes, Jean Patry et Pierre Trépanier, ont été traduits, hier, devant la cour de police, sous l'accusation d'avoir volé un rouleau de cordage, appartenant à un nommé Boulanger. Après enquête, Patry a été renvoyé de la plainte. Quant à Trépanier, les preuves de culpabilité sont plus fortes contre lui, et il devra subir son procès au prochain terme de la cour des sessions trimestrielles, au mois d'octobre.

—On assure à Londres que l'impératrice Eugénie continuera à prendre part aux affaires, et que l'Empereur la nommera vice-présidente du conseil privé.

—Quarante-sept religieuses polonaises, chassées de leurs couvents, viennent d'arriver en France.

LE TESTAMENT D'UN CARDINAL.—On a ouvert le testament du cardinal Wiseman, dont la fortune ne s'élève pas à deux mille livres sterling. Il laisse au révérend W. Thompson et à Mgr. Manning la propriété des ouvrages qui lui a publiés, et celle de ses manuscrits, lettres, etc. avec permission de les publier ou de les détruire. Dans un codicille, Son Eminence laisse à tous ses domestiques une année de gages.

—Les transports de pigeons voyageurs, sur la ligne de Charleroy à Paris, sont tellement considérables que la Compagnie du Nord s'est vue dans l'obligation d'organiser des trains spéciaux pour transporter ces intéressants voyageurs. Le 16 juin, l'un des trains se composait de 17 wagons; le 27, un autre train, également chargé uniquement de pigeons, comprenait 16 voitures. On compte qu'en ces deux jours la Compagnie a transporté 55,000 pigeons.

Pour empêcher l'encombrement et tout retard dans l'expédition, la compagnie du Nord a pris le parti d'inviter tous les amateurs de pigeons à l'informer, autant que possible, 24 heures d'avance, des expéditions qu'ils comptent faire.

—On sait que le câble électrique qui reliait l'Algérie à la France, rompu depuis plus de cinq ans, n'avait pas été encore rétabli. Dernièrement, à l'occasion du voyage de l'Empereur, la transmission des dépêches se faisait par un service extraordinaire, qui était extrêmement coûteux. Nous apprenons que, depuis hier, le fil électrique rattaché de nouveau sans interruption l'Algérie à la métropole.

Le premier télégramme, expédié d'Alger hier à midi, est arrivé à Paris en moins d'une heure. Voici à ce sujet les détails qu'on nous communique :

« Le *Dieu-December*, navire de l'administration des lignes télégraphiques, dont l'état de conservation inspirait dernièrement des inquiétudes dans le sein de la Chambre, vient d'achever avec un plein succès la pose du câble qui nous relie à l'Algérie. Cette opération délicate, exclusivement dirigée par les fonctionnaires de l'administration des lignes télégraphiques, s'est terminée dimanche au soir, et, depuis lundi, le service des correspondances avec l'Algérie fonctionne régulièrement. »—France.

—On écrit de Raphaëlle (Bouches-du-Rhône) à la Gazette du Midi :

« Le jeune Teissier, du quartier Saint-Hippolyte, voisin de Raphaëlle, avait deux enfants jumeaux. Ceux-ci, élevés ensemble, sans jamais se quitter, ayant le même caractère, les mêmes goûts, étaient devenus, sous l'aile maternelle, des modèles de bonne conduite et d'application au travail. On les était aussi pour leur beauté et leur vigueur. Étrangers à toutes les distractions de leur âge, ils ne vivaient qu'en famille.

« Un honorable capitaine de gendarmerie en retraite vint se fixer à Saint-Martin de Cran, il avait deux filles parfaitement élevées. Les deux frères se présentèrent pour demander leur main; il paraît qu'ils furent agréés; c'était avant le tirage au sort.

« Cette époque arrivée, les deux frères vinrent encore interroger l'urne du sort. L'aîné tira le numéro 65, et, chose étrange, le cadet tira le numéro 66 ! Je crois vraiment que, s'il y avait eu deux billets semblables, ils leur seraient échus ! Mais je me demande pourquoi, en face de la loi de recrutement, deux jumeaux ne font pas un pour ou contre le service militaire, suivant que l'un ou l'autre est exempté. Il y aurait bien des choses à dire sur ce sujet.

« Quoi qu'il en soit, les deux numéros étaient largement partants. L'aîné fut exempté comme fils de veuve; le cadet, impossible à réformer, tant il était bien constitué, dut partir.

« Lundi donc, entre quatre et cinq heures du matin, les deux frères quittent leur mère déolée; l'aîné accompagne le cadet, qui va être incorporé dans le régiment de chasseurs en garnison à Tarascon; ils ne s'arrêtent qu'au mas du Coadjuteur, appartenant à M. le curé Moré. Là, ils s'embrassent, l'aîné remet à son frère un petit panier de cerises, en lui recommandant de revenir bientôt le revoir.

« Le cadet marche quelques instants, jusqu'à ce qu'il ait atteint un coude du chemin, et que son frère ne puisse plus le voir. À ce moment il quitte la grande route, se dirige rapidement vers la voie ferrée qui n'est distante que de quelques mètres. Il était cinq heures du matin. Un train de marchandises était attendu. Le malheureux jeune homme, résolu à mourir, ôte sa veste, dépose son panier, et au moment où la locomotive s'avance, il se jette tête baissée sous les roues; en un clin d'œil, son cadavre ne laisse plus que des débris méconnaissables qui n'ont plus de forme humaine, à ce point qu'il a fallu les recueillir avec une pelle, pour les livrer à la sépulture.

« Disons, à l'honneur du mécanicien que, comme celui-ci aperçut le jeune infortuné, il poussa un cri d'effroi, essaya d'arrêter en faisant à la victime volontaire, encore debout, un geste d'une désolante énergie; mais c'était trop tard...

« On a trouvé dans la vaste du jeune Teissier trois lettres écrites par lui au crayon, probablement la veille, l'une à l'adresse de sa mère, l'autre pour son frère, et la troisième pour sa fiancée...

« Rien ne saurait dépeindre la désolation des deux familles. On craint que le frère aîné ne survive pas à un tel malheur... »

NOUVELLES MARITIMES.

—Lundi matin, un beau navire de 1500 tonneaux, auquel on a donné le nom de *Rothsay*, a été lancé du chantier de l'hon. M. J. E. Gingras, sur la rivière Saint-Charles.

—Lundi dernier, à Portneuf, M. Hyppolite Dubord, le doyen, nous pensons des constructeurs de navire de Québec, a lancé le 130^e navire sorti de ses chantiers.

—Hier matin, un navire de 800 tonneaux environ a été lancé du chantier de MM. Vallin et Dugal, à la Pointe au Lièvre. Ce navire a été construit pour MM. M. L. Wilson et Cie, rue Saint-Pierre, sous la surveillance spéciale de l'agent du Lloyd.

—La même jour, un autre navire de 730 tonneaux, a été lancé du chantier de MM. D. Patton et Cie, à l'Anse des Sauvages. Il a été appelé *Amclia*.

—Un rapport récemment publié en Angleterre contient d'intéressantes statistiques sur la construction des navires en fer. Il sort annuellement des chantiers de la Tamise un nombre de bâtiments

BON PLACEMENT.
LA Fabrique de Saint-Sylvre, diocèse de Québec
désire emprunter une somme de £1200 à £1500 d'un
ou plusieurs personnes à un taux modéré. Pour plus
amples informations s'adresser à M. EDUARD FAFAR
curé de Saint-Sylvre, ou à M. LANGEVIN, secrétaire
du diocèse.

28 juin 1865. 1138-jno

UNE BELLE RESIDENCE DE CAMPAGNE à Charlesbourg, avec 100000
acres de terre. Possession immédiate.

S'adresser à
H. et M. MERRILL,
No. 25, rue Saint-Jean,
1er juillet 1955. 1150-1m Québec.

A VENDRE.

UNE FERME de grande valeur, sur le côté nord de la
Rivière Saint-Charles, près de la ferme des dames
de l'Hôpital Général de Québec.

Conditions faciles. S'adresser à
L. P. FALARDEAU, N. P.,
Saint-Sauveur.
Saint-Sauveur, 13 juin 1885. 1042-11p-joo

Fromage, Liqueurs.
Le soussigné vient de recevoir et offre en
vente :

PROMADE DE GRUERE,
 Fromage Anglaise, Queen's Arms,
 50 caisses Vin Claret,
 Vin Sauterne,
 Curacao,
 Eau d'Or en bouteille,
 Anisette française,
 Porter anglais de Hibbert,
 Vin de Muscade, Vin de Gingembre,
 Jus de Citron.

Jamaïque pure des Isles.
J. A. MAILLOUX,
Epicier,
Rue La Couronne, Saint-Roch.
19 juin 1865. 1081-jno

ONGUENT
POUR LA

**Guérison des Maux de Sein, Panaris, Ble-
sures, Ulcères, Contusions, et Plaies an-
ciennes, etc.**

MAD. BICKELL, possède depuis plus de 27 ans la
recette pour faire cet onguent précieux; elle s'en
est servi dans sa propre famille et en a fourni gratuite-
ment à ses amis et à des centaines de pauvres malade-
s. Les guérisons qu'il a opérées ont été si nombreuses
et si extraordinaires qu'elle a consenti à se rendre aux desir

de ses amis, et de ceux qui ont reconnu par expérience l'efficacité du remède, et elle offre cet ouvrage étonnant à la publicité en général.

Pour l'apprécier, il n'est besoin que de l'essayer.

Il n'y a pas de humbug !el. Ce n'est pas un remède qui guérit toute espèce de maladies, mais quand on l'applique pour les cas mentionnés plus haut, on reconnaît très certainement que c'est un

Remède facile, certain, et prompt.

Remède facile, certain et prompt.
En vente chez
M. T. BICKELL,
Magasin de Faïence au coin des rues Saint-Jean et
Saint-Stanislas, Haute-Ville, Québec.
Prix de la Boîte 1s 3d et 2s 6d.
On peut voir des témoignages au magasin.
5 juillet 1865. 1172-1m


Bureau de Poste de Quebec,
31 mai, 1863.
LES MALLES pour le Royaume-Uni, pendant le mois
de JUILLET, seront fermées à ce bureau,
PAR LA LIGNE CANADIENNE.

Les samedis, à 7:00 h. A. M.
 Lin est supplémentaire, à 8:00 h. A. M.
 PAR LA LIGNE CUNARD VIA NEW-YORK
 Les samedis du 8 et 22 à 6:00 h. P. M.
 Et par la voie de Boston, avec les malles de
 Terrebonne, de la Bermuda et d'Halifax,
 les lundis du 3, 17 et 31 à 6:00 h. P. M.
 Toutes les lettres mises à la Poste pour les Sacs Supplé-
 mentaires doivent être affranchies par des estampilles.

Toutes les lettres enregistrées doivent être mises à la
Poste 15 minutes avant les heures auxquelles doivent être
fermées les malles.

3 juillet, 1865. 1160 J SEWELL,
Maître de Poste.

AVIS. Le soussigné, tout en remerciant ses
amis et le public en général de l'en-
couragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, profite de cette
occasion pour les informer qu'il a fait de grandes améliorations.

Il sera heureux de recevoir des pensionnaires en tout temps, et les voyageurs y trouveront, à part des logements pour eux-mêmes, des dévies confortables pour leurs chevaux.

MICHEL BOULIANNE,
Propriétaire.

22 mai 1865. 858-2m

Direction pour la culture du Tabac.
PETITE BROCHURE de 24 pages format in-24, par
 M. J. E. SCHMOUTI, Professeur de l'Ecole d'Agricul-
 ture de Sainte-Anne. En vente à l'établissement de
 ce journal. Prix : 5 centes.
 3 juin 1865. 956

CHIRURGIEN.
No. 9, rue du Palais,
(Ancienne résidence de son oncle, feu JEAN BLANCHET,
Chirurgien.)
Le Dr. Blanchet prêter une attention particulière au
traitement des maladies chirurgicales.
9 juin 1865. 975-6m

LE DR DESJARDINS, No. 84, rue
près la rue de la Couronne à Saint-Roch.
17 juin 1865. 1675-1m
DR. BENDER,
Médecin et Chirurgien
No. 82, Grande rue St-Jean, près de l'église.
Une maison au-dessus

8 juin 1845. 999-ain
GAUTHIER ET ROY,
NOTES.
 Bureau, rue Donacona, près des Ursulines.
QUÉBEC,
 suivent les Cours des différents districts judiciaires.

ED. C. E. GAUTHIER.
ODILON ROY.
10 mai 1863. 760-3m
DR. JEAN - B. BLANCHET,
M. C. R. C. d'Ang., L. C. R. M. Lond.
A ouvert son bureau au n. 17
Rue Saint-Stanislas, Côte de la Prison,

5 mai 1865. HAUTEVILLE.
715-5m-1fps


COMPAGNIE DE MONTREAL

De Steamers Océaniques.
ETÉ 1864-65.
Passagers enregistrés pour London-
derry ou Liverpool.
Des billets de retour sont accordés à des prix réduits
A LIGNE de cette Compagnie est composée des steam-
ers suivants :

PERUVIAN, 2600 ton.....	Capt. Ballantine.
MORAVIAN, 2850 ton.....	" Aiton.
HIPIERIAN, 2454 ton.....	" Dutton.
NOVA SCOTIAN, 2300 ton.....	" Wyllie.
BELGIAN, 2200 ton.....	" Brown.
NORTH AMERICAN, 1784 ton....	" Kerr.
DANAMASCUS, 1500 ton.....	" Watts.
ST-DAVID, 1600 ton.....	Aird.

TRANSPORTANT LES MALLS DU CANADA ET

DES ÉTATS-UNIS.
L'un des steamers mentionnés plus bas ou autres stea-
mers partira de LIVERPOOL chaque JEUDI et de
QUEBEC chaque SAMEDI, arrêtant à Loch Foyle
ou prendre à bord et débarquer les passagers qui iront
à Londonderry ou qui en partent.
Voici les dates de départ :
DE QUEBEC.
DAMASCUS..... Samedi, 8 juillet.

MORAVIAN	"	13 "
SEELIAN	"	22 "
NORTH AMERICAN	"	29 "
ERUVIAN	"	5 août,

PRIX DE LA TRAVERSE, DE QUEBEC
A Londonderry ou Liverpool.
 Commerce, \$66.03, \$70.09 et \$80.00, selon les ac-
 commodements.

D'ENTREPONT, \$25.
 D'entrepont, si on ne paie d'armes.

On ne peut rester oisifs devant la mort qui se précipite.
Il y aura dans chaque navire un médecin expérimenté.
Pour de plus amples informations s'adresser à
ALLANS, RAE ET Cie.
6 juillet 1865. 1161 Agoula

